



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
Et de la Recherche Scientifique  
Université de Sfax



Sfax le, 29 septembre 2021

**TDR-14-2021 : RAIED-SMQ-USF**  
**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Pour les services d'un consultant :**

**Pour la saisie et l'actualisation de la base de données des  
enseignants de l'Université de Sfax**

1. Contexte de l'action .....	2
2. Objectifs de la mission .....	2
3. Bénéficiaires de la mission .....	2
4. Tâches à réaliser .....	2
5. Résultats attendus .....	2
6. Livrables .....	3
7. Période, durée et lieu d'exécution de la mission .....	3
8. Qualification et profil du consultant/ expert .....	3
9. Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt .....	3
10. Conditions d'exécution de la mission .....	4
11. Mode de sélection .....	4
12. Négociation du contrat .....	5
13. Conflits d'intérêt .....	5
14. Confidentialité .....	5



## 1. Contexte de l'action

Dans le cadre du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité « PromESSE », le MESRS a lancé en décembre 2018 un Fonds d'Innovation pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSU) avec l'objectif de faciliter et d'accélérer la migration des universités publiques vers davantage d'autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance.

L'Université de Sfax envisage de consolider les ressources humaines existantes par le recrutement d'un consultant qui aura pour mission :

### **La saisie et l'actualisation de la base de données des enseignants de l'Université de Sfax**

L'Université de Sfax invite, par la présente demande, le consultant intéressé à manifester son intérêt pour assurer cette mission.

Le lieu et la date de réception de candidature sont indiqués dans l'avis de manifestation d'intérêt AMI-14-2021.

## 2. Objectifs de la mission

Rattaché au comité d'exécution du projet PAQ-DGSU de l'Université, le candidat aura pour mission la saisie et l'actualisation de la base de données des enseignants de l'Université de Sfax.

Le consultant travaillera en lien étroit avec les responsables du service informatique et des services des ressources humaines de l'Université de Sfax.

## 3. Bénéficiaires de la mission

Les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche relevant de l'université de Sfax et les structures de l'Université de Sfax.

## 4. Tâches à réaliser

Le consultant est tenu de :

- Se familiariser avec l'application de gestion des enseignants
- Numériser les dossiers administratifs des enseignants
- Mettre à jour la base de données des enseignants de l'Université de Sfax



## 5. Résultats attendus

Les résultats attendus à l'issue de cette mission sont principalement :

- La constitution de bases de données des enseignants de l'Université de Sfax
- Une meilleure visibilité des activités des enseignants
- Des rapports sur l'état de lieu et les problèmes soulevés concernant l'application de gestion des enseignants
- Des évaluations permettant d'envisager des solutions aux problèmes soulevés

## 6. Livrables

- Les rapports mensuels sur l'avancement des activités
- La constitution d'une base de données des enseignants de l'Université de Sfax
- La constitution d'une archive numérique des dossiers des enseignants de l'Université de Sfax
- Tout autre rapport exigé par le comité exécutif.

Les livrables doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par le comité technique du projet. Une fois validés, tous les documents seront remis à l'Université de Sfax version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF).

Cependant l'envoi du rapport final de la mission du consultant à l'Université de Sfax devra être effectué dans les 15 jours qui suivent la fin de sa mission.

## 7. Période, durée et lieu d'exécution de la mission

**Lieu de travail :** Siège de l'Université de Sfax, route de l'Aéroport km 0,5, Sfax.

**Niveau de recrutement :** A3

**Durée du contrat :** 14 mois

Le contrat peut faire l'objet d'une extension sans pour autant dépasser la date de clôture du projet PAQ : RAIED-SMQ-USF.

**Horaire de travail :** horaire administratif de l'Université

**Date d'entrée en poste :** Juste après la signature du contrat

**Nombre de postes :** 1



## 8. Qualification et profil (consultant, expert)

Peuvent participer à cette manifestation d'intérêt les consultants ayant :

- Au moins un diplôme de technicien supérieur en informatique
- Des connaissances souhaitées en gestion et en informatique de gestion.
- Maîtrise de la langue française (écrite et orale)
- Aptitude à travailler en équipe.

## 9. Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae (CV)
- Les diplômes
- Tout document justifiant les compétences et les activités du consultant en relation avec la mission.

Il est préférable que les documents soient classés dans l'ordre des critères de la grille de sélection ci-après.

## 10. Conditions d'exécution de la mission

L'Université de Sfax s'engage à mettre à la disposition du consultant, toutes les données nécessaires à l'exécution de sa mission et de mettre à sa disposition les équipements et les moyens matériels nécessaires durant l'exécution de la mission.

Le consultant est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art. La responsabilité du consultant envers l'Université de Sfax est régie par les directives de la banque mondiale.

## 11. Mode de sélection

La sélection du consultant sera effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Janvier 2011 (Version révisée en Juillet 2014) ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des consultants selon les critères suivants :

### GRILLE DE SELECTION

Critère		Candidat 1	Candidat 2	... candidat n
<b>1-QUALIFICATIONS (dossier candidature)</b>	70			
Formation initiale et formation complémentaire	20			
• Diplôme de licence ou master en informatique : 20 points				
• Diplôme de technicien supérieur en informatique : 15 points				
Compétences numérique	15			
Maîtrise des langues (Arabe, français)	10			
Expérience professionnelle en saisie des données	15			
• Plus que 3 ans : 15 points				
• Moins que 3 ans : 10 points				
• Sans expérience : 5 points				
Pertinence de la lettre de motivation	5			
Présentation du dossier de candidature	5			
<b>Total Qualification</b>	<b>70</b>			
<b>2- Exposé oral et profil</b>	30			
Qualité de la présentation orale (première impression, Politesse, tenu vestimentaire)	5			
Ecoute active	10			
Pertinence des réponses	5			
Degré de motivation pour le poste et les missions	5			
Capacité d'adaptation avec le poste	5			
<b>Total Exposé et Profil</b>	<b>30</b>			
<b>RÉSULTATS</b>	<b>100</b>			

Un Procès-Verbal de classement des consultants sera rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de **60/100** est requis pour être éligible. Tout consultant ayant un score nul dans l'une des rubriques sera éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

## **12. Négociation du contrat**

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné.

Les négociations porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission (calendrier de déroulement de la mission, contenu... etc.)
- L'approche méthodologique
- Les livrables

La date définitive de démarrage de la mission sera fixée par l'Université de Sfax lors des négociations du contrat.

## **13. Conflits d'intérêt**

Le consultant en conflit d'intérêt, c'est-à-dire qui aurait un intérêt quelconque direct ou indirect avec le projet ou qui est en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doit déclarer son conflit d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

## **14. Confidentialité**

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

